

Le 10 février 2014

2 millions d'euros pour assainir le charbonnage du Hasard

A l'abandon depuis 1977, le charbonnage du Hasard a un nouveau propriétaire, la SPI, chargée de mener à bien son assainissement et sa requalification.

2 millions d'euros ont été prévus dans le cadre des mesures « Sites à Réaménager » (SAR) du PM2.Vert par le Ministre de l'Aménagement du Territoire, Philippe Henry.

Le début du chantier prévu dès l'été 2014.

Depuis sa fermeture en 1977, le charbonnage du Hasard de Cheratte avait progressivement vu sa situation se dégrader. « *Son propriétaire, un privé, n'a jamais eu de vision pour l'avenir du site. Il l'a acheté dans le but d'en revendre les beaux morceaux, essentiellement du métal, tout en laissant ce patrimoine unique se dégrader, jusqu'à devenir un chancre occasionnant des nuisances importantes* », explique Marcel Neven, Bourgmestre de Visé.

Cette situation particulière a néanmoins permis au charbonnage d'occuper une place prioritaire sur la liste des Sites à Réaménager (SAR) publiée par le Gouvernement Wallon. « *Il s'agit d'une des mesures phares du Plan Marshall 2.Vert, et nous sommes ici dans le cadre d'un dossier particulièrement emblématique, qui résume bien la philosophie SAR : un ancien site industriel désaffecté, situé à proximité immédiate d'un centre urbain et dont l'image nuit à tout un quartier. Avec le SAR, nous avons un outil qui permet au public de reprendre la main pour faire bouger les choses, et de disposer de moyens pour réaliser l'assainissement*, détaille Philippe Henry, Ministre de l'Aménagement du Territoire.

Assainir pour préparer l'avenir

D'une superficie d'1,3ha, le site du charbonnage du Hasard comporte plusieurs ensembles de bâtiments, dont certains en très mauvais état. « *Notre volonté est clairement de garder des traces de ce magnifique patrimoine industriel. L'ancienne tour d'extraction de style néo-gothique est d'ailleurs classée et elle sera bien évidemment préservée. Il en ira de même pour la salle des machines et la lampisterie. Mais autant être clair, nous ne pourrons pas tout garder. Certains bâtiments tiennent à peine debout et vouloir tout garder serait le meilleur moyen pour bloquer le redéploiement du site. Or, il y a du potentiel*, martèle Claude Klenkenberg, Président de la SPI.

Quelles fonctions demain pour le Hasard ? C'est justement la mission confiée par la SPI aux bureau Aural qui, en association avec Arcadis, est chargé non seulement de mener à bien les études de démolition et d'assainissement, mais aussi et surtout d'établir un Master Plan permettant un redéploiement optimal de l'ancien charbonnage, ainsi que de tout le quartier. Si la mission liée à l'assainissement bat son plein, la partie Master Plan n'en est qu'aux prémices. Françoise Lejeune, Directrice Générale de la SPI, accepte toutefois de lever un coin du voile : « *il semble clair que la mixité de fonctions sera une des clés du projet. Un peu comme au Val-Benoit, mais à plus petite échelle et de façon adaptée au contexte local. Nous sommes quasiment en plein centre et il y a là le potentiel pour que le Hasard devienne un nouveau morceau de ville, avec du logement, quelques commerces locaux, des espaces publics, ainsi que des activités économiques compatibles avec le milieu urbain. D'autant que la réflexion ne porte pas que sur le périmètre du charbonnage et qu'elle s'élargit aussi aux terrains de la Ville situés de l'autre côté de la route. Le chantier est énorme et les différentes phases s'étendront sur plusieurs*



années. Mais le site a des atouts, avec notamment une situation très intéressante, et nous sentons que nous sommes soutenus par la Wallonie, la Ville, mais aussi les riverains avec qui nous sommes en contact régulier ».

Dans l'attente du redéploiement complet, le chantier d'assainissement débutera dès l'automne 2014, permettant déjà d'améliorer rapidement le cadre de vie des habitants de Cheratte. Cette première phase s'achèvera mi-2015. Dans l'intervalle, le site a été entièrement sécurisé et son accès est interdit en raison de l'extrême dangerosité de certaines parties. *« Il y a notamment des trous béants de plusieurs dizaines de mètres de profondeur et le risque de chute est réel. Il n'y a pas encore eu d'accident, c'est presque un miracle, et nous ne voulons pas qu'il y en ait. C'est pourquoi tout accès non autorisé sera dorénavant poursuivi,* insiste Luc Lejeune, Echevin du Développement Territorial de Visé.

La SPI : La SPI est l'agence de développement pour la province de Liège. La Province de Liège et les 84 communes qui la composent en sont les actionnaires principaux. Acteur depuis 50 ans de la réussite de son territoire, la SPI mobilise une centaine de collaborateurs pour en faire un bassin de vie durable, attractif et reconnu. La SPI offre, à partir de ses trois métiers complémentaires, Territoire, Infrastructures et Services, une solution intégrée à ses clients, entreprises privées ou pouvoirs publics.

Pour plus d'informations, contact presse SPI : Olivier BEART – M. +32 (0)495 274 033 – T. +32 (0)4 230 12 87
presse@spi.be

